



COMMISSION EUROPÉENNE  
SECRETARIAT-GENERAL

Direction G  
SG.G-4 – Affaires institutionnelles générales

Bruxelles, **21 FEV. 2012**  
SG.G.4/MT/gb Ares (2012) 205746

**EUROPE DEMOCRATIE  
ESPERANTO**

c/o Bertrand Hugon  
1 rue de la Liberté  
78280 Guyancourt  
FRANCE

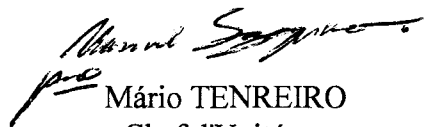
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Président Barroso, je vous remercie pour vos vœux pour la nouvelle année. Votre courrier m'a été confié pour réponse.

Concernant votre suggestion d'utiliser l'esperanto comme seule langue commune de travail au sein de l'Union européenne, il est à rappeler que les langues parlées dans les Etats Membres sont partie intégrante de l'héritage culturel et de l'identité de tous les citoyens européens. Il est essentiel que chaque citoyen puisse utiliser sa langue maternelle dans ses relations avec les institutions européennes.

Pour ce qui est de la participation démocratique des citoyens à la politique européenne, je voudrais attirer votre attention sur le nouveau droit des citoyens européens introduit par le Traité de Lisbonne: l'Initiative citoyenne européenne. A partir du 1<sup>er</sup> Avril 2012, les citoyens pourront lancer des initiatives avec le but d'inviter la Commission européenne à proposer des mesures législatives dans les domaines relevant de sa compétence. Si une initiative est soutenue par un million de citoyens européens issus d'au moins sept pays de l'UE, ses organisateurs auront la possibilité de l'exposer personnellement à la Commission, ainsi que de la présenter lors d'une audition publique au Parlement européen. La Commission est ensuite tenue de répondre formellement aux citoyens à travers une Communication: si, en réponse à une initiative citoyenne, elle décide de présenter une proposition législative, cette proposition suivra la procédure législative habituelle et pourrait éventuellement être adoptée et acquérir force de loi. Les règles et les procédures relatives à l'Initiative citoyenne européenne sont établies par le Règlement (UE) 211/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 et peuvent être trouvées sur le site web suivant, que je vous invite à consulter: <http://ec.europa.eu/citizens-initiative>

Avec mes sentiments distingués,

  
Mário TENREIRO  
Chef d'Unité